Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_D_38-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
À l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 15/09/2026
Et
Publication ou notification du : 15/09/2026

L'an 2026, le 10 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, Mme MOREL Béatrice, M. PERRIOT Benjamin, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

A été nommé secrétaire : Mme Marie-Françoise ROUSSEAU

N° 2026_D_38

CONTRÔLE ANNUEL AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;
Vu le Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;
Vu les normes NF EN 1176 (équipements d'aires de jeux) et NF EN 1177 (sols d'aires de jeux d'amortissant l'impact) ;
Vu les devis sollicités auprès des entreprises spécialisées pour l'inspection annuelle des équipements communaux ;
Vu l'avis de la commission **« Salle des fêtes / Aire de jeux » réunie le 3 septembre dernier** ;

Considérant l'obligation pour la commune de veiller à la sécurité et à la conformité des aires collectives de jeux mises à la disposition du public ;
Considérant la nécessité de confier ce contrôle annuel périodique à un organisme d'inspection indépendant et compétent ;
Considérant la proposition formulée par la commission « Salle des fêtes / Aire de jeux » lors de sa séance du 3 septembre retenant les offres des sociétés :

- SOCOTEC : 576.00€ HT, soit 691.20€ TTC
- BUREAU VERITAS : 248.00€ HT, soit 297.60€ TTC

Considérant l'attente du complément de BUREAU VERITAS
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours ;
Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **RETIEN** le devis le moins onéreux après réception des compléments d'informations attendus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis retenu ainsi que toutes les pièces administratives et comptables afférentes à l'exécution de cette prestation.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la commune, Chapitre 011, Article 611.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_D_38-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

Pour copie conforme
En mairie, 10/09/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

MAIRIE DE GRANGERMONT
45390

Le Secrétaire de séance
Marie-Françoise ROUSSEAU